

Rapporteur : Patrick CARÉ

(Re)faire société

Contribution du CESER de Bretagne au grand débat national

- Synthèse -

« Nous devons collectivement faire en sorte que soient conduits en Bretagne de vrais débats démocratiques sur le futur souhaité pour la Bretagne par ses habitant·e·s, les modes de transition vers ce futur souhaité et les moyens d'y parvenir ». C'est par ces mots que le CESER avait conclu en 2017 son rapport « Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne ».

Dans ce rapport, il proposait aux élu·e·s régionaux·ales trois priorités stratégiques pour le développement régional : faire des transitions un moteur de créativité, accompagner les transitions et sécuriser les trajectoires, et permettre à chacun·e d'être acteur des transitions.

L'actualité du mouvement des « gilets jaunes » et du grand débat national a subitement donné un écho particulier à ce travail. Si le projet « Breizh Cop, un monde à vivre » est engagé pour dessiner l'avenir de la Bretagne, nous lisons dans ce mouvement une triple interpellation qui nous oblige collectivement à aller plus loin : une interpellation des élu·e·s dans l'écoute des besoins des populations et leur traduction dans la conduite de l'action publique ; une interpellation des corps intermédiaires dans leur rôle de représentation, d'organisation du dialogue et de traduction des attentes ; et une interpellation des citoyen·ne·s dans leur capacité à faire entendre leur voix, construire des solutions et assumer ainsi leurs responsabilités, individuelle et collective.

Pour le CESER, l'enjeu posé aujourd'hui n'est autre que de (re)faire société.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous engager résolument dans le grand débat national. Nous avons ainsi travaillé au sein de nos organisations et de nos réseaux, mobilisé nos commissions, assisté à plus de 50 débats organisés dans toute la Bretagne par différents acteurs. Notre objectif était d'être à l'écoute de la société, de collecter le plus largement possible et de mieux comprendre les questions soulevées, les attentes et les besoins, les urgences, les spécificités des territoires. Il s'agissait d'appréhender les enjeux dans toute leur complexité et contribuer à l'élaboration des perspectives possibles.

1. La contestation initiale des gilets jaunes : ce qu'elle nous dit, ce qu'elle ne nous dit pas

Nous retenons du mouvement des gilets jaunes l'expression d'une exaspération devant la montée de la précarité et des inégalités : pouvoir d'achat et revenus, fiscalité, mobilités, accès aux services publics, accès à la vie démocratique et capacité à peser dans les décisions, et plus profondément, des inégalités de chances et de perspectives d'avenir.

Ces inégalités existaient bien avant le mouvement mais persistent voire s'aggravent en raison de recompositions sociales, économiques et culturelles, de choix personnels aux implications parfois complexes ou imprévues, de transformations trop rapides ou insuffisamment accompagnées, d'un manque d'attention des acteurs qui ont le pouvoir de décider.

Elles se cumulent pour certaines personnes ou dans certains territoires. Perçues de façon diverse à partir des trajectoires personnelles, elles se sont ici exprimées de façon agglomérée. « On se croyait seuls et, en fait, on s'est rendu compte qu'on était nombreux ». Ce qui a surpris, ce sont la soudaineté, la forme et la violence du mouvement, avec ce qu'elles révèlent de la profondeur de la crise sociale et politique.

Les attentes formulées dans les premières semaines ont été nombreuses, diverses, soulevant parfois quelques contradictions. Les enjeux de la transition écologique, de la grande pauvreté et de l'exclusion sont cependant restés peu visibles au départ, de même que certaines spécificités régionales.

En Bretagne :

- un salaire médian plus faible qu'en moyenne nationale
- un niveau de diplôme élevé, mais un fort taux de déclassement
- un taux de pauvreté plus faible, mais de grandes disparités infrarégionales
- un habitat dispersé allongeant les distances domicile-travail
- des espaces ruraux en difficulté, notamment en Centre Bretagne
- un poids important de l'agriculture et de l'agroalimentaire et des métiers peu valorisés

Tout en déplorant les débordements et les violences de toutes origines, amplifiés par les réseaux sociaux et la médiatisation, nous avons aussi entendu dans ce mouvement une parole libérée, un intérêt pour la chose publique, le souhait de s'exprimer, d'agir, de participer aux choix pour une société meilleure. Le souhait, aussi, d'être reconnus et entendus...

2. Des formes du mouvement au grand débat national : quelles évolutions, quelles perspectives ?

Né d'une pétition sur les réseaux sociaux, le mouvement des gilets jaunes s'est organisé en dehors semble-t-il de toute institution existante, sans échapper ici ou là à des tentatives d'instrumentalisation, mais en revendiquant de façon continue sa pluralité et son horizontalité, bousculant les canaux habituels de la représentation politique, institutionnelle ou sociale.

Au fil du temps, les gilets jaunes se sont organisés dans leur diversité, les cahiers de doléances se sont remplis dans les mairies, puis l'ouverture du grand débat national a progressivement multiplié les lieux de dialogue. De nombreux acteurs se sont emparés de cette possibilité pour dépasser une situation de blocage, en s'investissant dans le débat tel qu'il était proposé, en l'élargissant parfois, ou même en le contestant et en le contournant.

Les réunions auxquelles nous avons assisté ont permis une expression libre, des échanges apaisés, s'émancipant clairement des questions posées par le gouvernement.

- 755 cahiers citoyens
- 500 réunions d'initiatives locales organisées par des élu·e·s, des gilets jaunes, des Conseils de développement, des associations, des citoyen·ne·s
- 65 personnes présentes en moyenne

Elles ont montré la volonté de participation d'une population dont une partie seulement s'était mobilisée dans les rangs des gilets jaunes. Les débats ont apporté des éléments concordants avec les revendications initiales, et permis d'y réintégrer certains thèmes comme la transition écologique. Mais ils n'évitent pas toujours la juxtaposition de propositions, dans leur richesse comme dans leurs contradictions.

Une autre mise en perspective, par la délibération collective, sera nécessaire pour retrouver une cohérence d'ensemble à partir de cet immense diagnostic de terrain, repérer les oublis, dépasser les contradictions, construire des propositions partagées, d'autant plus que le souhait de poursuivre au-delà de l'exercice formel du grand débat national a été largement exprimé. Cette construction collective devra être organisée, écoutée et entendue...

3. Le projet de développement régional à l'épreuve des tensions sociales et politiques

De nombreuses questions seront du ressort de l'Etat, notamment s'agissant de la fiscalité. Source de nombreuses interrogations et incompréhensions, le système fiscal actuel nécessite d'être remis à plat dans le sens d'une plus grande lisibilité (rôle des impôts, taxes et redevances, consentement) et d'une plus grande équité. Par ailleurs, les outils du dialogue social, dans les entreprises comme dans les territoires, devront être mobilisés pour ouvrir de nouvelles perspectives sur la rémunération du travail.

Mais l'Etat ne détient pas, seul, tous les leviers pour agir. En Bretagne, trois initiatives particulières constituent un socle pour repenser le projet de société : le projet « *Breizh Cop, un monde à vivre* », le contrat d'action publique pour la Bretagne, qui pose les jalons pour de nouvelles modalités de l'action publique en région, et la Conférence sociale, qui a ouvert trois chantiers sur les parcours d'insertion, les mobilités et l'accès aux services.

Le CESER a reconsidéré ce socle à la lumière des questions importantes soulevées à partir du mouvement des gilets jaunes pour le préciser et l'adapter. Dans ces deux projets, dont l'articulation n'est pas encore claire, il faudra s'attacher à renforcer la cohésion sociale et territoriale, autour des nécessaires transitions à conduire et des conditions de leur acceptabilité et de leur accompagnement social.

Cette nouvelle façon de faire suppose aussi de prendre au sérieux la demande actuelle d'implication des citoyen-ne-s, plus seulement ponctuellement mais sur la durée et de façon systématique, dans les décisions concernant les politiques publiques, leur élaboration, leur mise en œuvre, leur appropriation, leur suivi, leur évaluation, leur révision.

C'est donc une transformation de l'action publique qui est attendue. Elle devra se traduire par des choix et nécessitera l'allocation de moyens dédiés aux orientations suivantes :

- 1. Réduire de façon urgente la précarité et la montée des inégalités en garantissant le pouvoir de vivre, l'accessibilité personnelle aux droits et aux services essentiels**
 - développer pour la conduite de l'action publique des indicateurs de qualité de vie intégrant davantage la réalité vécue et les inégalités ressenties par les personnes
 - garantir l'accès de tou-te-s aux services publics, avec une attention particulière aux risques d'exclusion et de non-recours
 - garantir l'égalité dans l'accès à la prévention et aux soins, dans une région marquée par de fortes inégalités territoriales de santé
 - garantir le droit au logement, à l'hébergement inconditionnel et l'accès de tou-te-s à un habitat de qualité

- 2. Lutter contre les situations d'éloignement et le sentiment d'abandon par une plus grande attention aux personnes et l'accompagnement personnalisé des parcours de vie**
 - faire de l'accompagnement des personnes les plus en difficulté dans leur parcours d'insertion, de formation puis d'accès à l'emploi une priorité
 - réaffirmer l'importance de maintenir les solidarités intergénérationnelles dans les territoires
 - renforcer l'accessibilité des lieux de vie et des services, simplifier les mobilités par davantage de proximité
 - renforcer l'accès au numérique en termes d'équipement, de formation et d'infrastructures
 - lutter contre les ruptures de parcours et les risques d'exclusions cumulées, avec une attention particulière aux personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme, ainsi qu'aux jeunes décrocheurs

3. Dépasser l'opposition entre les préoccupations immédiates et les enjeux de long terme en garantissant une transition écologique socialement juste et acceptable

- placer au cœur du projet pour la Bretagne la qualité de vie pour tou·te·s, sur tous les territoires, générations actuelles comme générations futures
- considérer l'environnement et la société comme indissociables et construire une fiscalité écologique équitable
- préserver l'environnement par des actions résolues de lutte contre le changement climatique, de recours aux énergies renouvelables, de lutte contre l'érosion de la biodiversité, de reconquête de la qualité de l'eau
- éduquer et former mieux pour réussir la transition écologique en Bretagne

4. Inverser la tendance au repli sur soi en développant la capacité d'agir et en valorisant les ressources et les projets des personnes, des entreprises et des territoires

- redonner du sens au contrat social et à la construction de l'intérêt général
- fixer pour priorité le renforcement du pouvoir d'agir de chacun·e, entendu comme un ensemble de droits, de connaissances, de mise en capacité de faire et de responsabilités
- conforter et étendre les moyens d'action de tou·te·s sur le développement économique, et sécuriser les trajectoires économiques des entreprises et des filières
- permettre l'expression et la participation de tou·te·s dans les espaces publics et les lieux de vie, de formation, de travail
- reconnaître, valoriser et accompagner les initiatives prises dans les territoires en favorisant la proximité et la solidarité

5. Rétablir la confiance envers l'action publique

- définir les modalités d'une action publique plus cohérente, mieux coordonnée, plus efficace et plus lisible
- s'appuyer sur les possibilités d'expérimentation et de différenciation permises par la Constitution
- donner une plus large place à la démocratie participative, dans une forme réellement délibérative, suivie dans le temps et entendue
- ouvrir davantage les instances consultatives à la participation des citoyen·ne·s, mieux les faire connaître et prendre en compte leurs travaux
- permettre des étapes de contrôle démocratique dans la mise en œuvre des politiques publiques, évaluer l'action publique et en rendre compte régulièrement.

Dans son rapport, le CESER approfondit ces cinq orientations prioritaires, en identifiant plus précisément les chantiers à mettre en œuvre et en définissant de façon plus concrète les actions qui peuvent être conduites par le Conseil régional, dans les politiques dont il a la responsabilité, seul ou avec ses partenaires. Face à l'urgence des défis sociaux, économiques et environnementaux, le CESER insiste sur la nécessité d'apporter rapidement les réponses appropriées.

Vote sur la synthèse de la contribution du CESER de Bretagne (Re)faire société - Contribution du CESER au grand débat national

Nombre de votants : 102

Ont voté pour l'avis du CESER : 86

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 11

Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Jean-Marc CLERY (FSU), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Se sont abstenus : 5

Filipe NOVAIS (CRAJEP), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Patrice RABINE (SYNDEAC), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire)

Adoptée



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

La FSU salue le travail considérable que cette contribution a nécessité, en particulier de la part du groupe de travail "Breizh COP élargi" mais aussi des personnels du CESER mobilisés pour arriver à cet épais document. Pour autant, la FSU ne dissimulera pas son malaise, tout d'abord en raison du contexte dans lequel le Grand Débat a lieu alors que, depuis des mois, l'exécutif et en particulier la Présidence de la République, multiplie les signes d'un autoritarisme inquiétant aussi bien pour les libertés publiques et la paix civile que pour le fonctionnement de nos institutions.

Malaise également parce que depuis des semaines le Grand Débat donne prétexte au gouvernement de ne pas s'exprimer clairement sur ce que sera sa politique dans les mois à venir alors que, dans le même temps, il poursuit son train de réformes – réforme des lycées, Loi Blanquer, réforme de la Fonction publique, retraites bientôt – avec toujours le même mépris pour les critiques et les contre-propositions formulées par les organisations syndicales. Que peut-on attendre d'un Grand Débat national quand la parole exprimée depuis des mois par les représentants de millions de salariés n'est pas considérée ?

Les attentes manifestées par les Gilets jaunes sont les mêmes que celles de la majeure partie de la population, les mêmes que celles portées par la longue série des mouvements sociaux de ces dernières années : hausse des salaires, des pensions et des minima sociaux, présence des services publics, accès à l'emploi, à la santé et à un environnement de qualité, fiscalité au service de la justice sociale, contrôle citoyen pour contrer les politiques anti-sociales.

Mais au cours d'interminables monologues, le Président Macron a clairement livré le sens qu'il entendait donner pour sa part à ce Grand Débat : « écouter », « échanger », et surtout « expliquer », mais en aucun cas changer de cap.

La FSU s'est donc interrogée dès le début sur le sens de ce Grand Débat, sur l'usage qui en sera fait et sur la portée que pourrait avoir dans un tel contexte une contribution du CESER.

Une relecture des orientations du CESER et de ses préconisations pour le développement régional aurait pu constituer une contribution acceptable et à notre mesure. Ces thématiques sont présentées dans la troisième partie du texte. Elles ne peuvent certes pas répondre à toutes les revendications qui s'expriment actuellement dans le pays et elles ont aussi leurs limites : élaborées dans la recherche du consensus le plus large, bien des recommandations faites pèchent par omission ou par manque de décision. Ainsi, page 27, si l'on souligne « l'existence des outils du dialogue social dans les entreprises comme dans les territoires » et qu'on encourage à « les mobiliser pour donner des perspectives nouvelles à la rémunération du travail », aucun levier n'est identifié ni aucun engagement pris. C'est sans doute pour cela que page 31 s'il est question de « vivre dignement et fièrement de son travail » s'agissant de sa rémunération il n'est suggéré que « d'y réfléchir ». Du moins cette partie 3 correspond-elle bien à ce que nous savons faire dans le cadre de notre assemblée.

Plus difficile à justifier est en revanche le projet des deux premières parties qui se présentent comme deux moments réflexifs visant, dans l'une, à dégager les grandes lignes des débats publics organisés en Bretagne (partie 2), et dans l'autre à caractériser les origines et les manifestations du mouvement social des Gilets Jaunes (partie 1). Le CESER fait certes preuve d'une certaine audace en faisant précéder ses propositions par cet ample développement analytique. Mais en dépit de plusieurs justes remarques, le résultat global a de quoi laisser dubitatif.

La lecture révèle nombre de présupposés et d'implicites qui ne sont pas interrogés. Ainsi de la « mise en récit » de la période écoulée qui fait passer du « moment initial » de contestation à celui du débat via un temps de maturation, établissant sans le dire une gradation et une hiérarchisation entre la colère sociale d'une part et le débat institué d'autre part, celle-ci devant trouver « naturellement » sa résolution en celui-là. C'est oublier qu'entre les deux il y a peut-être moins de continuité que de tension et c'est surtout parier sur le fait qu'avec le Débat la contestation prendra fin. Certains peuvent le souhaiter, mais rien n'est moins sûr.

« Accompagner le passage indispensable de la colère ou de l'exaspération à la réflexion constructive » (p. 2). Les rédacteurs ont beau s'entourer de précautions, le présupposé selon lequel le « dialogue constructif » doit être le débouché de la crise sociale actuelle court tout au long du texte (page 16, 25, ou encore page 64). Par contre, on ne trouvera pas trace de l'existence entre les acteurs d'intérêts antagonistes – ce qui permettrait pourtant d'introduire un peu de complexité dans le « dialogue » invoqué de manière tout de même un peu angélique.

Au « dialogue » qui engage toute la société le texte oppose le risque de la violence. Or celle-ci est le plus souvent située du côté de la fraction de la société d'où provient la contestation sociale et que plusieurs passages du texte caractérisent à coup de concepts qu'il conviendrait, là aussi, de déconstruire : c'est l'affectivité, la spontanéité au risque de l'absence de distance ; c'est même, à la faveur d'un développement sur les réseaux sociaux, la tyrannie de « l'immédiateté ». Ces éléments se retrouvent particulièrement concentrés dans la très problématique page 10 où, derrière des formulations incroyablement alambiquées, est suggéré si l'on comprend bien que le mouvement populaire spontané auquel on a assisté ne connaît pas la pensée complexe. On pourrait peut-être envisager les effets de violence symbolique que produit notre prose.

On trouve également des passages bien hésitants quant à la cohérence ou non des revendications des Gilets jaunes. Les revendications directement adressées à l'État en tout cas interrogent le CESER. A la lumière de la loi El Khomri et des ordonnances Macron, du CICE et de la suppression de l'ISF sur les revenus financiers, le CESER aurait peut-être pu envisager, à l'instar de la philosophe Barbara Stiegler, que la raison en est justement qu'aujourd'hui l'État par ses politiques néo-libérales est l'agent central de la poursuite de l'accumulation capitaliste en imposant à la société l'adaptation aux transformations du capital.

Dans l'impossibilité de formuler une véritable analyse partagée le texte du CESER procède souvent par omission - comme à la page 4 où le creusement des inégalités trouve un nombre impressionnant de causes mais sans que soit identifiée aucune responsabilité. Parfois au contraire le texte procède par accumulation de points de vues hétérogènes et non articulés, au risque de rendre le propos inintelligible (qui pourra dire le sens exact à la page 3 du second alinea du chapô de présentation au Chapitre 1) ?

En janvier dernier la FSU s'est engagée non sans prudence dans la Conférence sociale régionale élargie parce qu'en dépit des limites de celle-ci elle juge qu'il est possible de porter un certain nombre de dossiers dans l'intérêt des hommes et des femmes dans nos territoires. En revanche, la FSU n'attend rien du Grand Débat et dénonce son instrumentalisation par Emmanuel Macron qui mène une campagne présidentielle des européennes qui ne dit pas son nom.

Sans illusion quant à la portée du texte du CESER et ne partageant pas son propos en plusieurs points, la FSU votera donc contre.



Intervention de Cécile PLANCHAIS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

La contribution du CESER au Grand Débat National met en avant une certaine uniformité des attentes exprimées par l'action des gilets jaunes. Il souligne toutefois que des spécificités régionales pourraient accentuer ou diminuer les difficultés perçues. Une des spécificités citées en Bretagne est un poids de l'agriculture et de l'agroalimentaire et des métiers peu valorisés.

L'intention des agriculteurs n'est pas de refaire le débat de 2017-2018 concernant les Etats Généraux de l'Alimentation. Ce débat a confirmé la nécessité d'apporter des solutions concrètes concernant le revenu des agriculteurs, dont l'activité est essentielle à la France et à la Bretagne d'un point de vue économique, social et alimentaire. La mise en œuvre des décisions prises dans la cadre de ces Etats généraux est aujourd'hui un enjeu vital pour ce secteur.

Ce que les agriculteurs pourraient craindre aujourd'hui ce sont des décisions issues du Grand Débat National les impactant négativement. La variété, et parfois l'incohérence, des revendications du mouvement des gilets jaunes pourraient faire redouter un alourdissement des contraintes pesant sur les agriculteurs. Ils subissent déjà suffisamment de distorsions vis-à-vis de leurs concurrents étrangers, économiques et sociales en raison du manque de retour de la valeur ajoutée, et environnementales en application de décisions françaises souvent dogmatiques et non justifiées scientifiquement. L'objectif doit être de les supprimer et non les amplifier. Tout comme d'autres corps de métiers et comme les citoyens, baisser la pression administrative et fiscale fait partie des demandes récurrentes des agriculteurs.

La contribution du CESER est plutôt rassurante. Elle reconnaît la spécificité agricole et agroalimentaire bretonne. Dès lors, remédier au manque de reconnaissance que ressentent les agriculteurs et au manque de valorisation des métiers de l'agriculture doit nécessairement être un objectif prioritaire. Il est également attendu un appui des pouvoirs publics et de la Région, dans le cadre de leurs compétences respectives, à l'application de la loi Egalim en faveur d'un meilleur revenu pour les agriculteurs.

Nous souscrivons dès lors à la volonté de rendre plus efficaces le fonctionnement démocratique et la culture politique de dialogue, au profit notamment des politiques économiques. Le rôle d'intermédiaires et la légitimité des représentants élus par leurs pairs doivent être réaffirmés.

Concernant la Politique Agricole Commune (PAC), le positionnement de la Région en faveur d'une meilleure efficacité et d'une simplification retient ainsi toute notre attention. Ce qui importe en premier lieu est la capacité de la France à négocier à Bruxelles un budget ambitieux en faveur de l'agriculture, et des outils adaptés. La mise en œuvre française et régionale devra ensuite se faire en concertation avec les représentants élus des organisations professionnelles agricoles. Compte tenu de l'architecture proposée par la commission européenne, l'inquiétude est grande de voir une renationalisation de la PAC qui engendrerait une recrudescence des distorsions de concurrence entre Etats Membres. Il faut également une plus grande cohérence entre les différentes politiques européennes notamment entre la politique commerciale qui définit le mandat de négociation des accords de libre-échange et la PAC. Les exigences envers les agriculteurs européens exprimées dans la PAC doivent se retrouver au niveau des accords commerciaux vis-à-vis des produits d'importation.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)

Les associations de solidarité considèrent que de nombreuses interrogations fondamentales relatives aux questions de solidarité, et de lutte contre la grande exclusion restent absentes du grand débat national. Pour mémoire je vous rappelle que le nombre de personnes en situation de pauvreté a augmenté de 13% ces dix dernières années, même si le taux n'est que de 10,8% en Bretagne, alors qu'en parallèle, la richesse nationale s'est accrue, elle, de 7%.

En Ille et vilaine pour exemple : durant l'année 2018, le 115 a reçu 44 000 appels. Ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2017. Certains ménages doivent réitérer leur demande d'hébergement de 5 à 10 fois avant de se voir attribuer une place. Et fait extrêmement inquiétant cela concerne même les familles. Ainsi une famille appelante sur 5 est hébergée seulement par le 115.

Notre fédération s'inquiète de l'absence de mesures de soutien du pouvoir d'achat des personnes les plus précaires, allocataires du RSA, chômeurs de longue durée, personnes accueillies dans des structures sociales qui subissent de plein fouet les effets de la crise économique et de la vie chère. Notre fédération n'a de cesse d'alerter sur l'absence de mesure significative concernant le pouvoir d'achat des plus précaires dans la stratégie pauvreté qui ne prévoyait pas de revalorisation du RSA.

Les personnes en situation de pauvreté ont vu depuis un an et demi leurs conditions de vie se dégrader du fait notamment de la baisse des APL logement, de la quasi disparition des contrats aidés, et la désindexation de plusieurs prestations sociales et familiales. Un public particulièrement vulnérable : les femmes victimes de violence (alors que tous les trois jours une femme meurt sous les coups de son conjoint) nous sommes loin du compte en terme de moyen financier pour faire face aux besoins de leur accompagnement.

Pour autant la FAS avec le CRPA s'est mobilisé autour d'événements pour alimenter le grand débat que ce soit au niveau national avec le débat qui s'est tenu au CESE le lundi 11 mars 2019 et je ne citerai que quelques propositions tant le débat fut riche :

Autour du logement : un logement pour tous. Encadrer les loyers privés. Avoir des structures d'hébergements en nombre suffisant pour éviter que des personnes dorment à la rue faute de places. Ce qui nécessite de donner au mouvement HLM les moyens de construire plus de logements à faible quittance. Et l'arrêt des réductions budgétaires sur les CHRS.

Remettre à plat la fiscalité au bénéfice des plus modestes. Mettre en place un Revenu Universel pour pouvoir se loger et vivre dignement.

Mais aussi des demandes par rapport à l'accès à la culture : pass-culture.

En Bretagne nous avons aussi pris notre part à ce débat par une réunion organisée le 14 Mars 2019 et je ferai un focus sur la situation des jeunes : on observe un développement dramatique du nombre de jeunes en situation de déshérence, et qui n'ont pratiquement aucun droit. Même si la garantie jeune peut être une solution temporaire, les conditions d'octroi sont un frein. Les leçons des expérimentations du revenu de base par des conseils départementaux doivent être tirées au plus vite et les modalités de sortie des dispositifs d'aide à l'enfance repensées. Il faudra notamment que les conventions État-Département qui doivent arrêter un plan d'actions par département pour répondre aux besoins de ces jeunes soit à hauteur des enjeux en matière d'accompagnement social, d'emploi.

Enfin, et c'est sans doute le plus difficile à réaliser : nous devons changer le regard que porte la société dans son ensemble sur l'exclusion et la pauvreté. Pour cela nous avons besoin que nos urgences soient vos priorités.

	<h2>Intervention de Anne LE MENN</h2> <p>Personnalité qualifiée</p>
--	---

Tout ça pour ça ?!

Nous, les membres du CESER, sommes les représentants de la société civile ; Comme tous, nous avons été témoins de ces manifestations de la détresse sociale d'une partie trop importante de la population de notre pays, la France, la 6ème puissance économique du monde. Nous disposons d'une réelle possibilité de montrer que nous avons entendu ces manifestations de désespoir. Mais aujourd'hui, les plus exclus conservent le sentiment qu'ils demeureront toujours invisibles et que, finalement, leur sort importe peu, la société des inclus fonctionne très bien sans eux...

Nous, membres du CESER, nous ne sommes pas « hors sol », nous représentons la société civile, composée des employeurs, des représentants des organisations syndicales de salariés, d'associations au contact de nos concitoyens démunis... Nous aurions pu faire des propositions concrètes sur le terrain des inégalités sociales, du pouvoir d'achat, des écarts entre les plus hauts et les plus bas salaires, de la justice fiscale, bref de ce qui fait notre quotidien, notre « vivre ensemble ».

Nous avons raté l'occasion, nous avons rédigé une contribution de 80 pages « bien-pensante », compréhensibles par les pratiquants de la « nov langue », du consensus mou...

Un SMIC à 1500 euros net, un écart des salaires de 1 à 20, un rétablissement de l'ISF, un partage plus équitable des richesses, la fin des rémunérations délirantes à la Carlos Ghosn, voilà ce que j'aurais souhaité lire

C'est dommage.

Nous disposions là d'une formidable occasion de montrer que les membres du CESER comprenaient cette détresse, ce désarroi et qu'il allait jouer son rôle pour contribuer à bâtir une société plus juste.

Je pense qu'il est temps de repenser notre rôle et notre manière d'exprimer nos propositions pour être plus en phase avec les enjeux terriblement forts actuellement.

Je voterai contre ce texte qui, à mon avis dessert notre Assemblée et ne répond pas à la violence subie par les publics les plus fragilisés.



Intervention de Pierrick SIMON Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

J'interviens ici, au nom du groupe FO relativement au grand Débat

Lors de notre intervention du 28 janvier dernier nous exprimions nos réserves quant au :

- Grand débat,
- Au choix du CESER de Bretagne de prendre part à celui-ci au détriment de l'avancée des travaux de la Breizh Cop, et
- À la sincérité de la démarche présidentielle et gouvernementale

Deux mois presque jours pour jours, se sont écoulés et aucun élément objectif n'est venu contredire nos réserves.

En effet, une réelle volonté de vouloir renouer le fil du dialogue avec les français aurait supposé que, durant Le grand débat les interlocuteurs sociaux et notamment les organisations syndicales de salariés soient reçues, écoutées, que les projets de réforme soient arrêtés, que le mépris gouvernemental cesse. Or il n'en a rien été.

L'échec des négociations de la nouvelle convention d'assurance, échec prévisible tant la lettre de cadrage gouvernementale était inacceptable, était à peine entériné que le gouvernement faisait part de sa feuille de route, reprenant ainsi les propositions austéritaires de la cour des comptes qui consistent d'un coté à :

- Minorer les allocations chômage versées aux cadres
- Supprimer le complément de revenu pour activité réduite notamment celui des assistantes maternelles.

Une telle attitude est bien évidemment contraire à l'aspiration d'une majorité de français de plus de justice sociale.

De même, Les propos de Mme Buzyn sur RTL, il y a quelques jours qui considérant que les français peuvent travailler plus longtemps parce qu'ils vivent plus vieux, sont dans le contexte social que nous connaissons, une véritable provocation et une faute politique. Tenir de tels propos revient à nier :

- L'écart d'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier qui est de 8 ans
- Le fait que si l'espérance de vie progresse dans notre pays, l'espérance de vie, (64.9 ans pour les femmes, 62.6 pour les hommes) c'est-à-dire la possibilité de jouir de sa retraite, elle ne progresse pas dans notre pays.

Je pourrais multiplier les exemples prouvant l'insincérité de la démarche gouvernementale en mettant en œuvre le grand débat, tout comme, il me serait aisé de voir dans la venue du premier ministre, le 08 février, pour la signature du pacte d'accessibilité, sans qu'il nous ait été possible, au préalable, de nous exprimer sur ce sujet, un camouflet imposé au CESER et à la société civile organisée que nous y représentons.

Ce procédé étant trop aisé, je renonce à l'utiliser.

Concernant l'avis du CESER (re) faire société, le groupe Force ouvrière regrette :

- **Le caractère partisan du chapitre 1.** En effet ce chapitre qui se veut un diagnostic ne prend que peu en compte les retours des discussions, les comptes rendus des assemblées de gilets jaunes auxquelles ont pu participer certains membres notamment de la commission Qualité de vie Retours qui démontraient le

caractère élaboré, démocratique des revendications des gilets. Jaunes. Les rédacteurs préférant insister sur le caractère évolutif et parfois hétérogènes de ces revendications.

- Le point 2.3 est à ce titre éclairant, il semble préférable pour le CESER de prendre en compte l'expression de 23 des membres du Conseil régional des Jeunes de Bretagne, plutôt que l'expression des gilets jaunes collectée lors des différentes réunions auxquelles certains d'entre nous ont assisté en leur qualité de membre du CESER.
- La volonté de construire notre avis en y intégrant des extraits d'études antérieures au mouvement des gilets jaunes n'est probablement pas étrangère au résultat obtenu.
- **La non distinction entre ce qui relève ou pourrait relever des compétences régionales et ce qui n'en relève pas au sein du chapitre 3.**
- Ce chapitre qui se veut être les propositions du CESER face à la crise sociale qu'exprime les gilets jaunes n'établit pas clairement la distinction entre ce qui relève de la compétence de la région et ce qui relève de la compétence nationale.
- Une telle distinction aurait permis à la région Bretagne de formuler des réponses concrètes aux questions soulevées par la crise sociale que nous traversons, aux bretonnes et aux bretons d'adhérer ou non à celles-ci.
- Au lieu de ça nous avons un texte généraliste, plus proche du souhait que de la proposition concrète.
- Enfin nous regrettons la longueur de ce document qui risque de dissuader nombres de bretonnes et de bretons de le lire.
- Il nous semblerait judicieux que la synthèse de ce document soit rapidement adressée à chaque commune de Bretagne en résonance aux cahiers de doléances.

Le groupe Force Ouvrière, à l'instar de sa confédération, considère que le grand débat n'est qu'une opération de communication politique dont il ne ressortira rien.

En conséquence, nous allons continuer à porter en toute indépendance notre revendication d'un choc salarial qui s'oppose au choc fiscal revendiqué par d'autres, et de réimplantation des services publics.

Nous voterons donc contre l'avis.

Je vous remercie de votre écoute.



Intervention de Daniel TUNIER Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le mouvement des gilets jaunes est de toute évidence un évènement important qui doit interpeller tout responsable, et au-delà, tout citoyen. Il nécessite des réponses sinon la France sera exposée à des répliques beaucoup plus puissantes. Encore faut-il que ces réponses soient les bonnes ? C'est-à-dire qu'elles répondent aux attentes et surtout traitent les causes qui ont amené à ce mouvement dont l'élément déclencheur fut le prix du carburant et la fiscalité, élevée, qui lui est appliquée. Ce mouvement exprime une souffrance face à un pouvoir d'achat trop faible et une forme de désespérance face aux difficultés économiques, sociales et territoriales.

Pour autant, il peut être surprenant de constater l'émergence d'un tel mouvement dans un pays, la France, qui est censé corriger le plus les inégalités par un niveau record de dépenses publiques, 56 % du PIB, un niveau record des dépenses de protection sociale, 32 % du PIB. Comment se fait-il que ce mouvement des gilets jaunes apparaisse dans un tel contexte de niveau record de redistribution ?

Ce mouvement a fini par éclore car le haut niveau de prélèvements sur les ménages bride leur pouvoir d'achat et le haut niveau de prélèvements sur les entreprises, au mieux, bride leur développement, leur capacité à maintenir ou gagner des marchés, au pire les condamne, créant ainsi la désindustrialisation marquée de l'économie française, affectant notamment les territoires non métropolitains. Rappelons que la France a, de loin, le déficit commercial le plus élevé de la zone euro, elle-même excédentaire.

La question de fond est tout autant celle de la création de richesses que celle de sa répartition, ce qu'occulte la contribution du CESER.

De même, comment s'étonner d'une telle désespérance dans un pays qui cumule le double record de niveau de taxation et de faible temps de travail. A cet égard, les promoteurs des 35 heures ont une réelle responsabilité dans la situation actuelle.

Par ailleurs, le texte fait preuve d'insuffisance lorsqu'il affirme, sans aucun chiffre, que les inégalités se sont creusées en France. Les statistiques de l'INSEE prouvent le contraire. De même, contrairement à ce qui est écrit, l'ISF n'a pas été supprimé. Il a été maintenu avec un nom différent. C'est son assiette qui a été modifiée pour atténuer ses effets délétères sur l'économie et notamment sur l'industrie.

La contribution et sa synthèse constituent un catalogue très fourni de nouvelles dépenses publiques oubliant que par définition la demande de dépense publique est infinie et que la grandeur des élus, des responsables politiques, est d'arbitrer entre elles.

Nous tenons à réagir à cette contribution car elle porte dans ses analyses et ses préconisations les germes de répliques très fortes du mouvement. Nous estimons qu'il est de notre responsabilité de réagir et de rappeler les causes réelles de cette situation.

On ne répond pas à une révolte fiscale par une augmentation des dépenses publiques, des impôts et des taxes. La lecture de cette contribution montre en la matière qu'il s'agirait d'augmenter les prélèvements, non pas sur tous, mais sur les plus riches en écrivant, je cite, « que le système fiscal actuel nécessite d'être remis à plat dans le sens (...) d'une plus grande équité ».

La solution n'est pas là. Il faut au contraire prendre les mesures de réduction de la dépense publique pour desserrer l'étouffement des prélèvements sur les ménages et les entreprises et libérer leur capacité à investir, se développer et créer des emplois.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

En complément de l'Avis du CESER par le rapporteur général, nous attirons l'attention sur le fait que le Mouvement social des Gilets jaunes exprime la question des inégalités sociales et le sentiment d'injustice sociale des femmes qui aspirent à l'amélioration de leurs conditions de vie, celles de leurs familles, à l'exercice de leur métier et à leur pleine citoyenneté.

En effet, il n'a échappé à personne que dans le Mouvement social des Gilets jaunes figurent de nombreuses femmes disant leurs difficultés à boucler leurs fins de mois, donc leur précarité financière étant donné qu'elles travaillent très souvent à des temps partiels subis ne permettant pas de satisfaire leurs besoins élémentaires et ceux de leurs familles.

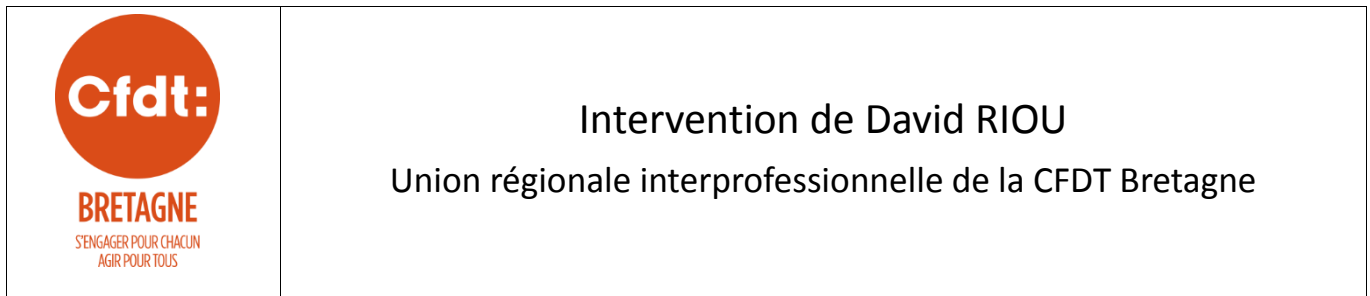
Cette réalité se conjugue fréquemment au fait que de très nombreuses femmes sont en situation de monoparentalité. Pour mieux comprendre les situations et les sentiments d'inégalité et d'injustice qu'elles expriment, il va de soi que la notion habituelle de niveau de vie n'est pas suffisante, c'est bien la notion « du reste à vivre » trop réduit, un clignotant rouge qui arrive trop tôt dans le mois qui les met en danger et qui est fortement dénoncé.

Nous constatons que de nombreuses femmes qui s'expriment dans le Grand débat national font tourner en particulier dans notre société ce que l'on appelle « les services vitaux » que sont ceux du nettoyage, des soins, de la santé et du travail social ... dont chaque citoyenne et citoyen ne peut se passer à différents moments de sa vie. « Les services qu'elle rendent et dont bénéficie toute la société sont le plus souvent assimilés à des coûts alors qu'elles produisent une richesse émancipatrice qui pavent les fondements de la vie collective ».

Les femmes brandissent les clignotants rouges et tirent la sonnette d'alarme sur leurs situations sociales dans « les services vitaux » et on remarquera que leurs revendications portent le plus souvent, sur le souci de bien faire leur travail, sur les moyens qui devraient leur permettre d'accomplir leurs tâches dans les meilleures conditions auprès des personnes fréquentant les services de santé et les maisons de retraites. Elles ont le souci du service de proximité en matière de santé à rendre sur les territoires, comme par exemple le maintien des maternités de proximité pour lesquelles elles s'engagent.

Ce sont autant d'éléments décisifs à prendre en compte pour faire société en Bretagne.

En vous remerciant pour votre attention,



La première phase du grand débat national vient de s'achever. Le CESE et les CESER ont décidé de s'impliquer dans le grand débat. Le CESER Breton a largement participé à cette dynamique en faisant le choix d'assister à plus de 50 débats sur le territoire, de s'appuyer sur les travaux en commissions, de les reprendre ou de les actualiser autour de cinq grandes orientations.

Au regard de la contribution qui nous est soumise au débat aujourd'hui, nous pouvons dire que collectivement nous avons su travailler et, ce, dans un temps contraint.

Cela démontre que notre CESER au travers de son organisation sait être réactif et en capacité de travailler sur des sujets d'actualité si cela est nécessaire. Ce type de travail, à condition de ne pas en abuser, peut très bien s'intercaler dans nos travaux de fonds sur les études thématiques. Nous tenons à remercier l'ensemble des services du CESER pour leur implication et pour le travail réalisé.

Pour la CFDT, au-delà des propositions formulées par le CESER, les solutions et beaucoup de réponses se trouvent également dans les entreprises, les grandes « invisibles » du Grand Débat National. Pendant ce Grand Débat, la responsabilité des employeurs a été très peu pointée ; employeurs privés comme publics, leur responsabilité en matière d'emploi et de qualité de l'emploi, leur responsabilité en matière de rémunération et de partage de la richesse créée et bien sûr, leur responsabilité dans la crise démocratique que nous traversons car la démocratie se joue aussi sur les lieux de travail par la qualité du dialogue social. Il s'agira de ne pas l'oublier lors de la conférence sociale régionale.

Parmi les différentes contributions au Grand Débat National, la CFDT et 19 organisations syndicales et associatives dont plusieurs siègent ici même, ont travaillé ensemble pour faire face à l'urgence sociale et écologique et aboutir à des propositions concrètes réunies dans un Pacte social et écologique du pouvoir de vivre.

Ce pacte rassemble aujourd'hui 66 propositions qui conjuguées, permettront à la fois de lutter contre le dérèglement climatique, d'enrayer l'érosion de la biodiversité, d'améliorer le quotidien des citoyens, d'améliorer les pratiques démocratiques et la participation citoyenne, de remettre l'exigence de solidarité et d'égalité au cœur de l'économie, et de construire une société plus juste et solidaire, qui ne laisse personne de côté. Ces propositions sont le fruit des débats et des travaux collectifs menés dans les organisations signataires au plus de près de leurs sympathisants, adhérents, militants. Ces 66 propositions sont aussi le reflet des expressions des citoyens collectées lors des différents débats publics organisés par l'ensemble de ces mêmes organisations, expressions qui ont alimenté la plateforme du Grand Débat.

Elles sont la voix de plusieurs millions de personnes. Ce pacte vise à guider toutes les politiques publiques pour que dans chaque nouvelle loi, dans chaque nouveau décret, et à toutes les échelles, les questions sociales et écologiques soient non seulement prises en compte mais qu'elles deviennent le cœur de chaque décision politique. Plusieurs de ces propositions doivent également être au cœur du dialogue social dans les entreprises et administrations.

« Le pouvoir de vivre », comme l'a rappelé la CFDT à plusieurs reprises ces derniers temps, et ce à tous les niveaux, correspond au projet que la CFDT a construit collectivement depuis plusieurs années, en parlant d'un nouveau mode de développement, traduit à hauteur de femme et d'homme ! Un mode de développement qui allie justice sociale et transition écologique. Parce que le pouvoir de vivre, c'est d'abord pouvoir vivre dignement de son travail, d'un travail de qualité avec une rémunération juste et qui ait du sens. C'est aussi pouvoir bénéficier de conditions

de vie satisfaisantes, en termes de logement et de transport, de santé mais aussi d'un environnement sain. Tout cela renvoyant à l'accès à des services publics de proximité en termes d'éducation, de culture, d'aide à la vie quotidienne. C'est encore la possibilité de s'exprimer, de participer, dans son travail comme dans l'espace public. Le pouvoir de vivre, c'est enfin de vivre ensemble, sans subir de discriminations, de construire du commun dans une société apaisée et ouverte.

Alors maintenant, passons à l'action !

La CFDT votera cette contribution.



Intervention de Philippe LE ROUX Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

J'interviens au nom de l'U2P.

M. Le Président, chers collègues,

Notre session d'aujourd'hui revêt un caractère exceptionnel car vouloir (Re)faire société n'est ni dans nos ambitions, ni dans nos compétences. Toutefois, le choix de l'intitulé est à la hauteur de la mission de notre Conseil Economique, Social et Environnemental : Refaire société, faire société. En effet ce titre illustre parfaitement un état d'échec, refaire société mais aussi l'envie de redonner espoir et : faire société.

D'emblée, nous tenons à redire que notre travail au cours de ces dernières années au CESER, se retrouve totalement dans cette contribution.

Le travail des commissions, plusieurs dizaines d'heures, des services, quelques centaines d'heures, illustre bien l'importance de cette crise inédite. Nous tenons à rappeler que nos échanges, dans ce contexte difficile, ont toujours été empreint de gravité, de mesure et d'une véritable volonté de construire.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que la visite de l'ensemble de nos travaux, qu'ils soient anciens ou récents, à l'aune de nos difficultés actuelles, ne nous a jamais conduit à dire : nous avons raison. Bien au contraire, il faut le redire, la connaissance des dossiers, de leurs complexités et leurs enjeux ont toujours été au cœur de nos préoccupations.

C'est pourquoi, quelques soient nos engagements et quelques soient nos convictions, la construction d'une synthèse n'a jamais été perdue de vue. L'avis qui nous est soumis s'est, tout compte fait, assez facilement imposé.

Notre institution, parfois raillée pour son goût « du consensus », a mesuré la gravité de la situation actuelle pour préférer la construction à la confrontation. Il faut bien dire que la réalité de l'état de notre société, fracturée et déboussolée, nous y a facilement conduits...

Corps intermédiaire, lieux de rencontre et d'échange, notre assemblée s'est ainsi (re) trouvée au cœur de la démocratie. Demain ne sera pas comme hier, tout le monde doit le comprendre.

En effet, bien tardivement, on réalise que nos territoires vont mal ! La proximité qui n'était dans l'ancien monde qu'un usage devient aujourd'hui une valeur ! Quelle découverte ! Nous avons tellement parlé de périphérie, de ruralité, de services qu'il fallait être vraiment déconnecté pour ne pas comprendre la souffrance de nos territoires et de ceux qui y vivent.

Le monde des artisans, des commerçants, des services, des entreprises, petites moyennes ou grandes n'a eu de cesse de le crier, de le hurler ! Mais c'étaient aussi le cas de beaucoup des organismes ici représentés, quel que soit le collègue.

La reconstruction, plus exactement la cicatrisation, car le tissu social est un monde vivant, doit maintenant très vite s'opérer. L'action de toutes et de tous est nécessaire, il ne peut y avoir d'échec, il ne peut y avoir de non-partants ! La surenchère et le sectarisme n'ont pas lieu d'être sauf à se disqualifier durablement...

L'Union des entreprises de proximité, à vos côtés.

Organisations ici présentes et chers collègues, à vos côtés.

M. le Président, répondra sans réserves à cette enjeu national, j'ajouterai régional, que vous portez : à vouloir Refaire société.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

L'intensité des frustrations sociales est bien réelle dans ce pays des droits de l'Homme et, peut-être de la Femme.

On peut féminiser, maintenant, les noms des métiers comme le préconisent les sages » de l'Académie Française mais pas encore les droits manifestement puisque, pour ne prendre que la question salariale, l'écart moyen des rémunérations entre les femmes et les hommes persistent au haut niveau de 27%.

Ce scandale est à la mesure de la situation bien réelle du malaise français puisque le monde de l'entreprise -comme celui des pouvoirs publics- perpétue sans relâche la discrimination salariale à l'égard des femmes de manière si flagrante que cela en devient indécent.

Ainsi la violence sociale est bien au cœur des politiques publiques mais aussi, et surtout, des politiques privées menées par le grand patronat depuis qu'il veut prendre sa revanche sur les « conquis » des bases fondamentales issues du Conseil National de la Résistance.

Quand le CESER dessinait à travers un projet collectif ses trois priorités stratégiques pour un projet partagé de développement durable de la Bretagne, il esquissait, en octobre 2017, un mouvement qui devait accompagner les transitions et surtout éviter les fractures.

Cette contribution de CESER reposait sur un travail collectif riche d'échanges, parfois de confrontations d'idées et de points de vue différents mais dans le but de recherche d'intérêt général. Pourquoi le travail auquel nous aboutissons aujourd'hui dans le cadre du mouvement dit des « gilets jaunes » et du « grand débat national » est-il partiellement différent de celui mené auparavant ?

Tout simplement puisqu'il est le fruit d'un exercice différent et qu'il est une forme d'expression issue d'un autre style de travail puisqu'en partie nourri par plus d'expériences « de terrain. »

Le CESER n'avait pas l'ambition d'apporter des solutions « clés en mains », il n'avait pas non plus la seule idée que de ne compiler ses travaux précédents, il ne prétendait pas plus enfiler le costume du journaliste pour retranscrire les multiples témoignages entendus.

Alors il a ouvert un autre espace, avec une méthode inédite.

Que retenir dans ce travail si ce n'est que pour peut-être la première fois la grande question du social est sur le devant de la scène ?

Nous le réaffirmons sans complexe, pour la CGT la plus grande des violences est la violence sociale.

C'est justement parce que cette violence est telle que la même intensité est reproduite du point de vue environnemental.

Le mouvement des gilets jaunes est l'expression d'une exaspération, comment pourrait-il en être autrement avec une telle injustice sociale, fiscale et environnementale ?

Pourtant les propositions pour faire société durable ne sont pas les mêmes, puisque nier les rapports de force comme les antagonismes « de classes » ne permettront pas d'avancer sur un autre modèle de « vivre ensemble » que l'ultra libéralisme ne permet pas.

Que le responsable du grand patronat français intervienne en fin de débat national pour réclamer une nouvelle ristourne de 46 milliards d'euros d'exonérations fiscales est significatif de cet état d'esprit que « les biens sont, pour certains, loin d'être communs ».

Dans le prolongement de ses travaux antérieurs, le CESER apporte dans cette nouvelle contribution un éclairage qui sera de nature à modifier peut-être son fonctionnement sur sa façon de considérer les aspects sociaux dont la rémunération du travail plus particulièrement.

Dans ce même élan, la montée progressive des préoccupations environnementales et la nécessité d'un réel développement durable doivent nous permettre, collectivement, d'envisager d'orienter de nouvelles productions du CESER vers des aspects prioritaires beaucoup plus soucieux du caractère humain et environnemental.

C'est le constat évident du travail rendu pour cette session du 25 mars 2019 dans un nouvel élan pour une démocratie renouvelée, ou alors on se ment à nous-mêmes.

Que le témoignage des jeunes, qui ont bien voulu répondre parmi le Conseil Régional des Jeunes dans, là aussi, un exercice inédit et dans une incursion « surprise » dans leur conseil, soit comparable à notre même exigence de révision des inégalités doit permettre d'envisager de belles perspectives, y compris de travail commun.

La réalisation de ce travail ne fera pas l'unanimité peut-être mais, vraiment, peu importe. La question qui va se poser c'est comment nous allons pouvoir travailler maintenant puisque nous avons, même dans un exercice contraint agit de manière différente.

La CGT, elle n'est pas la seule, invite, dès lors que nous nous conformions à un exercice de révision de nos méthodes de travail pour nous permettre d'être plus un maillon démocratique de l'exercice de la citoyenneté puisque nous le pouvons comme représentants de la société civile organisée.

Comme de fait exprès, notre session de ce jour a trois sujets qui résument bien ce que à quoi nous pouvons aspirer dans le cadre de notre représentation.

L'eau, l'action publique, la vie en société.

Pour la CGT, les politiques publiques doivent concourir à l'affirmation que le progrès social est la raison d'être de l'activité économique et c'est bien pour cette raison que les politiques publiques ne sont pas uniquement l'affaire de l'Etat.

Assurer à toutes et tous un certain nombre de services, qui sont essentiels, permet aux individus cette réelle liberté puisque les rendant solidaires.

Dans la période que nous traversons, la CGT est fidèle à ses valeurs : « ni complaisance, ni irresponsabilité, ni surenchère, ni abandon de l'intérêt des travailleurs. »

C'est pour cette raison que la CGT a insisté sur le rôle de la Conférence sociale bretonne puisque les réponses sont aussi d'ordre économiques.

Tout ce qui a trait à l'ensemble « vivre, travailler, étudier, décider » doit être discuté, élaboré en connaissance de cause et, avec cette affirmation profonde, que l'effectivité des droits, politiques, sociaux, civiques ne se discutent pas uniquement sur « un coin de table », puisqu'ils résument à eux seuls la légitimité de la démocratie.

La démocratie est une réelle conquête, elle exige une même rigueur qu'elle est une solution évidente :

Le dialogue et la nécessaire confrontation des idées.



Intervention de Laurent KERLIR Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

La contribution du CESER au Grand Débat National traduit un travail d'observation, d'analyse et de propositions dont nous saluons la densité, la qualité et la hauteur de vue. Et nous apprécions que soit reconnue l'idée que des expressions de corps intermédiaires n'aient pas toujours été écoutées et entendues depuis les travaux engagés en 2017 sur la façon d'accompagner certaines transitions majeures. Nous avons indiqué la nécessaire progressivité, le risque de ruptures violentes, le risque d'iniquité, le risque de déstabilisation de certains secteurs économiques, la peur de déclassement des plus fragiles de nos concitoyens. Nous avons rappelé que la transition c'était « aller vers » en associant les acteurs concernés, en prenant le temps d'écouter et d'expliquer.

« La force collective des citoyens sera toujours plus puissante pour produire du bien social que l'autorité d'un gouvernement » affirmait Tocqueville. Mais il ajoutait que cette force pouvait aussi parfois faire obstacle au changement, si elle devient seulement le réceptacle de toutes les amertumes et frustrations accumulées.

Nous souhaitons dire à travers cette référence combien le rôle des corps intermédiaires, des élus locaux et du monde associatif peuvent contribuer à construire une vision de long terme mobilisatrice.

Ceci vaut pour le gouvernement, ceci vaut aussi à l'échelle régionale pour construire les politiques publiques régionales et territoriales de demain.

Cela vaut aussi pour nous, corps intermédiaires, dans l'équilibre à trouver entre notre attachement à la démocratie représentative et notre capacité à initier des démarches participatives pour la construction de propositions.

Partant de là nous souhaitons insister sur 3 domaines importants de transitions auxquels le secteur agricole portera une attention particulière :

- La transition alimentaire : le monde agricole et agro-alimentaire a eu son débat national en 2017 à travers les Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), avec son lot de propositions constructives mais aussi d'excès et d'insuffisances. Nous avons d'emblée alerté sur la confrontation rude entre la nécessité de restaurer le revenu des producteurs et le pouvoir d'achat de certains consommateurs. La crise des gilets jaunes a durement rappelé cette réalité. Les conclusions du Grand Débat National ne doivent pas méconnaître cette équation, au risque de tuer les avancées législatives issues des EGA.
- La transition énergétique et climatique : autre sujet social pour les personnes à faibles revenus, éloignées des services publics et des transports en commun. Sujet à la fois économique et sociétal pour le monde agricole. Notre secteur d'activité est source de solutions, à la fois pour réduire les gaz à effet de serre et pour produire de l'énergie renouvelable. C'est cette vision que nous souhaitons faire reconnaître dans les stratégies bas carbone et dans les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).
- La transition écologique est aussi au cœur de nos préoccupations. Elle est déjà au cœur de nos actions et éléments de réussite sur la reconquête de la qualité de l'eau. Sur les enjeux de l'eau en Bretagne, nous retenons l'affirmation selon laquelle les recettes tirées de redevances sur l'eau soient affectées à la politique de l'eau. Nous attirons votre attention sur la vision très élastique que certaines collectivités semblent vouloir donner à la politique

de l'eau. Et nous avons la conviction qu'il y a, en nous imposant cette règle, de vraies pistes d'économie d'argent public. Faisons confiance aux acteurs économiques pour penser aussi politique de l'eau.

Nous n'intervenons pas sur la totalité du document. Les Bretons ont besoin en Bretagne d'un dialogue permanent entre les acteurs économiques et sociaux pour construire un futur souhaitable tel que formulé dans le document qui nous est soumis ce jour.

Je vous remercie de votre attention



Intervention de Brigitte LE CORNET Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Bretagne

Je m'exprime au nom de la CPME de Bretagne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le mouvement « les gilets jaunes », initié depuis plus de 5 mois est devenu totalement paradoxal. Le trop plein de fiscalité, dénoncé dans les premiers temps, et particulièrement la fiscalité écologique qui impactait fortement les prix du carburant, s'est transformé en « trop de taxes », « trop d'impôts » mais ... « il faut encore en rajouter » !

Dorénavant, par un jeu de récupération, il faudrait taxer davantage « les autres », c'est-à-dire ceux qui sont plus riches que soi.

Dommage que les Gilets Jaunes n'aient pas pris en considération le fait que les petits patrons, ceux des TPE et PME, sont les Gilets Jaunes du Cac 40. Ils auraient alors rallié davantage de monde à leur cause et permis que le poids du nombre surpasse largement la force de la casse extrémiste. Ils auraient permis un message plus audible et plus solide.

Pour autant, les nombreuses contributions des entrepreneurs bretons aux débats organisés à leur attention, montrent la même détermination à dénoncer les trop pleins : fiscal, social, environnemental et normatif. Mais ils ont été également l'occasion de faire passer des messages.

En fin d'année, des annonces gouvernementales vont nous coûter près de 10 milliards d'Euros. Toujours la bonne vieille recette qui consiste à répondre à une contestation par une hausse de revenus. Si, cette fois, le gouvernement a opté pour l'élargissement et l'augmentation d'une prestation sociale, plutôt qu'une augmentation du salaire qui était le réflexe de l'ancien monde, c'est parce qu'il a compris que toute augmentation de smic entraîne, ipso facto, une augmentation des prix, une baisse du pouvoir d'achat et une destruction des emplois. D'ailleurs, il ne doit échapper à personne que le mouvement n'a pas pénétré nos entreprises, ce qui est significatif.

Car le bilan est sans appel, l'état vit au-dessus de nos moyens :

- Taux de prélèvements obligatoires : 47,6% en 2017, soit le plus fort taux au monde après la Corée du Nord.
- Taux des dépenses publiques : 57%, soit le plus fort taux au monde. Pour autant, nous n'avons pas le meilleur service public au monde. Alors, sans faire le parallèle entre le fonctionnement d'une entreprise et le fonctionnement de l'état, il y a forcément des possibilités d'optimisation.

Face à ces excès, certains chefs d'entreprise préfèrent partir. Tant que cette tendance ne touchait que les grands groupes qui avaient des actifs partout dans le monde, ce n'était pas trop grave. Mais on voit désormais, face à l'insécurité « économique », certains qui possèdent un petit patrimoine faire le choix, sans battage médiatique, du départ, de la réduction, de la limitation ou, plus radicalement, de la cessation de leur activité. En effet, pourquoi continuer quand tout converge vers une privatisation des risques et une socialisation des profits.

Nous en voulons pour preuve l'article 61 de la loi Pacte qui vise à modifier l'objet social de l'entreprise. On laisserait croire ici que l'objet social d'une entreprise serait de créer des emplois, ce qui est totalement faux. L'article 1833 du code civil édicte que l'objet social d'une entreprise est bien de créer de la richesse. Or, en France, c'est notion élémentaire d'économie est devenue un tabou.

Si nous pouvons comprendre qu'une grande entreprise qui gagne tellement d'argent a le besoin de se doter d'une belle image, ce n'est pas du tout le cas d'un patron d'une TPE ou PME qui sait depuis longtemps qu'il doit soigner son capital central que représente ses salariés et, qu'à défaut, il mourra seul. Et, alors que le petit patron prend tous les risques, se porte caution sur ses biens personnels, se retrouve seul quand les affaires tournent mal, on voudrait l'obliger à partager quand les affaires vont bien. Laissons-lui la liberté de choisir.

Cet article 61 est inspiré d'un rapport rédigé par Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT et aujourd'hui présidente de la société de conseils Vigéo et de Jean-Dominique Sénart, désormais à la tête de Renault et ancien président du groupe Michelin. Quel risque a pris cet homme, quel risque prend le salarié responsable d'un grand groupe ? Qu'il ne vienne pas nous donner des leçons de bravoure et nous demander de partager alors que lui ne partage rien. C'est indécent.

Il faut rester lucide, ces modèles patronaux sont différents ; il ne faut pas les opposer mais il ne faut pas les confondre : leurs intérêts divergent. D'un côté des patrons qui mettent en caution leur maison et qui prennent des risques, de l'autre des dirigeants salariés qui n'en prennent aucun. En Bretagne, 95% des entreprises privées sont des TPE-PME ; c'est dire leur poids économique et leur poids sociétal.

Donc, quand on enferme les patrons de TPE-PME dans la caste des patrons qui gagnent beaucoup d'argent, c'est une insulte. Il est donc de bon ton de répondre : « Venez mettre sur la table tout ce que vous avez, y compris ce que vous n'avez pas, et commencer par vos tripes... ». Car il est difficile de trouver une activité plus noble, plus ouverte d'esprit que l'entrepreneuriat. Nous y trouvons même de la fraternité : nous avons tous les mêmes problèmes et le même ennemi qui n'est en aucun cas le salarié. Il n'a seulement pas le même problème que son patron. L'ennemi c'est tout ce qui vient empêcher le développement serein des entreprises. Et, s'il n'a jamais été aussi tendance de créer son entreprise, paradoxalement, l'entreprise ne s'est jamais faite autant massacrer par des règles intenable et des charges aussi importantes.

La CPME se réjouit donc qu'un tel débat puisse s'instaurer au CESER, dans son rôle de représentation de la Société Civile. Ce fût le cas, entre autres, dans le cadre de ce grand débat national où toutes les organisations ont eu la liberté d'exprimer leur position, en légitimité et en contradiction, pour (Re)faire société et améliorer notre vivre ensemble.

La CPME de Bretagne vous remercie, Monsieur Le Président, de permettre un débat démocratique entre organisations représentatives et responsables.

Je vous remercie de votre attention.